



Conseil Communautaire Du 12 septembre 2023 à 19 h 00

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 juin 2023
- Election du président ou de la présidente de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »
- Modification de la composition du Bureau (selon le souhait du nouveau président ou de la nouvelle présidente)
- Election des vice-président.e.s
- Election des autres membres du Bureau
- Délégations au président ou à la présidente

DATE CONVOCATION :

5 septembre 2023

PRESIDENTS DE SÉANCE :

Monsieur Jacques ROBETTE, conseiller communautaire le plus âgé
Monsieur Régis LHOMME, président

ÉTAT DES PRESENCES AU DEBUT DE LA SEANCE :

Présents : 64

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
ANCY-LE-FRANC	M. DELAGNEAU Emmanuel	
	M. DICHE Jean-Marc	
	M. ROBETTE Jacques	
ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON	M. MUNIER Patrice	
ARTHONNAY	M. LEONARD Jean-Claude	
BERNOUIL	M. FOURNILLON Dominique	
CHASSIGNELLES		M. TRUCHY Maryan
CHENEY	M. CALONNE Marc	
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	
CRUZY-LE-CHATEL	M. DURAND Thierry	M. BRIGAND Jean-Pierre
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Éric	

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
DYE	M. DURAND Olivier	
EPINEUIL	Mme JOUVEY Maryline	
	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean- Bernard	
	M. DEPUYDT Claude	
	Mme DRUJON Nathalie	
FULVY	M. HERBERT Robert	
GLAND	Mme CAMUS-NEYENS Sandrine	M. CAMUS Florent
JULLY	M. FLEURY François	Mme AUBRIOT Mélanie
JUNAY	M. PROT Dominique	M. LHOMME Ludovic
LEZINNES	Mme RIS Jeannine	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	
MOLOSME	M. BUSSY Dominique	
NUITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	
PERRIGNY-SUR- ARMANÇON	Mme DAL DEGAN MASCRESZ Anne-Marie	
PIMELLES	M. RETIF Adrien	
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge	
RAVIERES	M. FOREY Vincent	
	M. LETIENNE Bruno	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	
SAINT-MARTIN-SUR- ARMANÇON	M. LEMAIRE Benjamin	M. MOISY Philippe
SENNEVOY-LE-BAS	M. VARAILLES Dominique	
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean- Louis	
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine	
STIGNY	Mme DOLLIER Anne	
TANLAY	M. DELPRAT Éric	
	M. ROY Yohan	
	Mme YVOIS Caroline	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TISSEY	M. SABOURIN Sébastien	
TONNERRE	Mme BAILICHE Bahya	
	M. CLECH Cédric	
	M. DROUVILLE Michel	
	M. FICHOT Jean-François	
	M. HAMAM Nabil	

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
TONNERRE	M. LENOIR Pascal	
	M. LETRILLARD Laurent	
	M. MANUEL Lucas	
	Mme ORGEL Émilie	
	Mme PRIEUR Chantal	
	M. ROBERT Christian	
	Mme TOULON Sylviane	
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine	
TRONCHOY	M. DEZELLUS Emmanuel	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	M. SOEHNLEN Pascal	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VIREAUX	M. PONSARD José	
VIVIERS	Mme JOUSSEAU Catherine	
YROUERRE	M. PIANON Maurice	M. ZANIN Alain

Excusé(s) ayant donné pouvoir : 11

Communes	Conseillers titulaires	A donné pouvoir à
AISY-SUR-ARMANÇON	M. MURAT Olivier	Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie
ARGENTENAY	M. TRONEL Michel	M. CLECH Cédric
BAON	M. CHARREAU Philippe	M. LHOMME Régis
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José	M. GONON Jean-Louis
GIGNY	M. REMY Georges	M. FLEURY François
LEZINNES	M. BRUMEAUX Michel	M. DEZELLUS Emmanuel
SAMBOURG	M. PARIS Stéphane	M. GOUX Jean-Luc
TONNERRE	Mme AGUILAR Dominique	M. LETRILLARD Laurent
	Mme DUFIT Sophie	M. LENOIR Pascal
	Mme ELBACHIR Nicole	M. PONSARD José
VILLON	Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine	M. SABOURIN Sébastien

SECRETARE DE SEANCE :

Monsieur Pascal SOEHNLEN

La séance s'est ouverte le 12 septembre 2023 à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jacques ROBETT, conseiller communautaire le plus âgé.

Monsieur Jacques ROBETTE : Bonsoir mesdames, messieurs. Je suis très honoré de présider cette séance conformément à l'article L52-11.9 du Code Général des Collectivités Territoriales en ma qualité de doyen d'âge.

J'ai le souvenir d'avoir également présidé lors de la dernière élection. Depuis, il n'y a pas eu de nouveau doyen d'âge, ce dont je ne m'offusque pas.

J'ai en charge de diriger la réunion jusqu'à l'élection d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente. Je constate que je ne rajeunis pas, mais je me console en me disant que « la sagesse vient avec la vieillesse ». Ce n'est pas moi qui le dit mais Victor Hugo dans « Le vieil homme et la mer ».

Je tiens à remercier très vivement Madame la maire de Lézennes qui, avec beaucoup de gentillesse, nous a permis de nous installer dans cette salle des fêtes (la salle d'Ancy-Le-Franc étant occupée pour permettre le tournage d'un film au château) et a mis à disposition le matériel électoral nécessaire.

Avant de démarrer ce conseil, je vous propose de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Virgile PORTIER, maire de la commune de Viviers, décédé en juillet dernier.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence)

Je vous donne lecture des pouvoirs, absents et excusés absents et excusés.

Nous allons passé maintenant à l'appel fastidieux de l'ensemble des membres.

Excusés ayant donné pouvoir

Monsieur Olivier MURAT a donné pouvoir à Madame Anne-Marie DAL DEGAN MASCREZ

Monsieur Michel TRONEL a donné pouvoir à Monsieur Cédric CLECH

Monsieur Philippe CHARREAU a donné pouvoir à Monsieur Régis LHOMME

Monsieur José DE PINHO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis GONON

Monsieur Georges REMY a donné pouvoir à Monsieur François FLEURY

Monsieur Michel BRUMEAUX a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel DEZELLUS

Monsieur Stéphane PARIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc GOUX

Madame Dominique AGUILAR a donné pouvoir à Monsieur Laurent LETRILLARD

Madame Sophie DUFIT a donné pouvoir à Monsieur Pascal LENOIR

Madame Nicole ELBACHIR a donné pouvoir à Monsieur José PONSARD

Madame Nadine CHAMPAGNE-MANTEAU a donné pouvoir à Monsieur Sébastien SABOURIN.

Nous avons donc un total de 75 conseillers communautaires en exercice.

Nous avons 11 conseillers excusés ayant donné pouvoir.

Nous sommes 64 conseillers présents : le quorum est atteint

Il est rappelé que, depuis le 30 août 2023, date à laquelle Madame JERUSALEM a pris connaissance du courrier du préfet actant sa démission, il n'y a plus de bureau.

Lecture de l'ordre du jour

Qui souhaite être secrétaire de séance ?

Monsieur Pascal SOEHNLEN accepte le secrétariat de séance.

*Qui souhaite être scrutateurs pour le dépouillement ?
Madame Delphine GRIFFON et Monsieur Pascal LENOIR se proposent pour
assumer cette mission.*

↳ **ADMINISTRATION GENERALE**

✚ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 juin 2023

Monsieur Jacques ROBETTE : *Y a-t-il des commentaires ou des remarques sur ce
procès-verbal ?*

Le procès-verbal du 20 juin 2023 est approuvé.

✚ Election du président ou de la présidente de la Communauté de Communes « Le
Tonnerrois en Bourgogne »

Monsieur Jacques ROBETTE : *Je vais être un peu long mais, pour éviter tout
malentendu, je vais vous expliquer comment le vote va se dérouler.*

*Ces explications sont valables pour l'élection du président, de chacun des vice-
présidents et de chacun des autres membres du bureau.*

*Conformément à l'article L.5211-9, je vous rappelle que le président est élu au
scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil
communautaire.*

*Supposons qu'il y a 60 suffrages exprimés. On obtient la majorité absolue en
divisant 60 par 2 et en ajoutant 1, donc 31. La personne est élue et sort la bouteille
de champagne.*

*Autre cas de figure, il y a 61 suffrages exprimés, soit un nombre impair. À ce
nombre impair, il est rajouté 1. Nous avons donc 62 que nous divisons par 2, donc
31. La personne est élue et sort aussi une bouteille de champagne.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est
procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

S'agissant des votes blancs et nuls :

- *Sont considérés comme bulletins blancs, les bulletins dépourvus de tout nom de
candidat.*
- *Sont considérés comme nuls, les bulletins déchirés et/ou annotés d'un
commentaire ou dessin ou signe distinctif tout autre que les nom et prénom d'un
conseiller communautaire sans faute d'orthographe.*

Les bulletins blancs et nuls ne sont pas pris en compte dans les suffrages exprimés.

*Enfin, il est rappelé que tout conseiller communautaire non absent ou qui n'a pas
fait acte de candidature peut être élu.*

Ces éléments étant rappelés, je procède à l'appel des candidatures au poste de la présidence.

Quels sont les candidats pour le poste de la présidence de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » ?

- *Monsieur Régis LHOMME*
- *Monsieur Benjamin LEMAIRE*

Monsieur Jacques ROBETTE : Je propose que Monsieur Régis LHOMME nous fasse part de sa présentation.

Monsieur Régis LHOMME : Bonsoir à toutes et à tous. Vous me connaissez, il est inutile que je me présente plus en avant.

Lors de ces six derniers mois, j'ai dirigé les conseils communautaires en l'absence de Madame JERUSALEM du mieux que je pouvais. Cela m'a permis à la fois d'être préparé à la lourde charge de travail que cela représente – c'est vraiment une charge – et aussi de mieux comprendre vos aspirations. J'y reviendrai à la fin de ma présentation.

Tout d'abord, je souhaite rendre un hommage profond et sincère au travail effectué par Madame Anne JERUSALEM dans cette mandature et la précédente (applaudissements). Merci pour elle. Je crois qu'elle le mérite. Nous allons bien sûr parler de la mandature actuelle, mais, finalement, c'est la prolongation de la précédente. C'est donc assez logique d'en parler.

Je vais vous rappeler ce que nous avons fait ensemble puisque j'étais également à la manœuvre, ce qu'il nous reste à faire et ma vision de la manière dont la communauté de communes devrait être dirigée. Je ne vais pas vous dresser une liste à la Prévert, mais décrire un certain nombre de choses pour rafraîchir la mémoire.

- *Nous sommes au XXIème siècle. Je rappelle que 28 communes sur les 52 de la communauté de communes n'avaient pas accès à internet. Nous avons fait installer le haut-débit pour ces 28 communes. C'est exceptionnel, car nous sommes le seul EPCI dans l'Yonne à avoir pris ce problème à bras le corps. Arrive maintenant le très-haut-débit (THD). Cela nous concerne dans cette mandature puisque la communauté de communes a versé 420 000 € pour ce THD,*
- *Nous avons créé la SPL, une offre touristique forte pour le territoire avec le Chablisien. Nous bénéficions de la marque Chablis, de leur viticulture et eux bénéficient de nos monuments et de notre territoire,*
- *Nous avons créé l'espace de coworking. Cette structure a été la première pépinière d'entreprises dans l'Yonne à recevoir le label de la Bourgogne-Franche-Comté. Il n'y a en a pas eu d'autres jusqu'ici,*
- *En même temps a été créé le plateau santé,*
- *Nous avons supporté la création de CREASUP, et ce sur les deux mandatures. Il nous reste une tranche à réaliser. Nous avons vraiment porté CREASUP qui donne une image moderne et innovante du territoire. La CCLTB a bénéficié d'un porteur de projet exceptionnel. Il envisage d'autres projets que l'on peut développer ensemble dans cette mandature ou dans la suivante. J'espère pouvoir vous en parler prochainement,*
- *Nous avons investi pour moderniser les écoles dans la mesure de nos budgets,*
- *Nous avons lancé le PLUI,*
- *Nous avons mis en place le CLEA pour donner aux enfants l'accès à la culture,*
- *Nous avons développé les Maisons France Services,*

- *Nous avons mobilisé des partenariats (le SET, l'EPMS du Tonnerrois, Mobilité 89, la Région, le Département, l'ARS, la CAF, etc.),*
- *Nous avons élaboré un projet de territoire. Nous avons vécu un moment extraordinaire d'échanges entre nous, d'échanges avec les habitants, avec des associations, avec des industriels et sociétés présentes. Cela pourra être renouvelé dans un autre format,*
- *Nous avons proposé une mutualisation pour les marchés publics,*
- *Nous avons géré la crise Covid et un pacte de l'augmentation de l'énergie.*

Tout cela représente un travail très lourd. Ce travail a été réalisé par l'exécutif, mais par vous-mêmes à travers les commissions. Les commissions sont vraiment l'épine dorsale de notre travail. J'en profite pour saluer les services de la CCLTB, dont une partie est présente ce soir. Ils travaillent très dur et très souvent dans l'ombre.

Si je me présente à vous, c'est que beaucoup de choses sont encore à faire.

De grands projets structurants arrivent, notamment la Cité Éducative et Artistique. Au mois d'août, j'ai rencontré beaucoup de maires, lesquels m'ont posé de nombreuses questions sur le sujet. Je me suis rendu compte de la présence de nombreux malentendus. Cette structure n'a pas été réalisée pour se faire plaisir. La réalité est toute autre.

C'est lorsque le propriétaire du bâtiment – dans lequel des activités artistiques sont toujours réalisées – a souhaité vendre que nous avons fait appel à l'Agence Technique Départementale qui a estimé le montant des travaux. La facture totale s'élevait à 2 M€ (achat et mise à niveau).

Nous avons estimé qu'il était préférable de construire un bâtiment prévu pour les activités artistiques avec une bonne acoustique, mutualisé avec le collège. Cela permettait d'avoir une salle d'orchestre utile pour d'autres activités.

Nous avons eu l'opportunité de créer cette Cité Éducative et Artistique, cependant, nous n'étions pas demandeurs au début.

Nous prévoyons :

- *D'améliorer la crèche et augmenter sa capacité,*
- *De peupler ACTIPÔLE,*
- *De soutenir l'économie. Soutenir l'économie ne signifie pas forcément emmener de nouvelles entreprises. Régulièrement, nous avons connaissance d'entreprises en grandes difficultés qui nous demandent de l'aide, car elles risquent de fermer (perte d'emplois, etc.). Nous aidons ces entreprises du mieux que nous pouvons en leur donnant des leviers leur permettant de trouver des financements. Cela ne sera jamais évoqué ni en commission ni en conseil pour des raisons de confidentialité,*
- *De gérer le développement durable. Nous avons décidé de mettre à niveau nos 3 déchèteries. La première sera celle de Tonnerre. Je me suis engagé à créer une déchèterie à Flogny La Chapelle, j'espère l'année prochaine. Nous aurons à gérer les obligations légales concernant les biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Enfin, il y a la responsabilité élargie des producteurs qui entraînera des impacts sur la manière dont on travaille,*
- *De mettre à niveau l'aire des gens du voyage. Le Département a annoncé un plan de rationalisation d'aire des gens du voyage. Une réunion préliminaire a eu lieu en juillet à la sous-préfecture. Cela va considérablement changer notre aire d'accueil des gens du voyage. Je ne peux pas vous dire comment car le plan n'est pas encore public mais des investissements importants sont à prévoir sur le sujet.*

Un autre point important concerne la gestion de l'eau. Nous avons eu une réunion avant l'été avec Rémi GAUTHERON¹, la préfecture et la sous-préfecture. Je rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau doit être reprise par les EPCI qui peuvent les redéleguer à des syndicats. Ce n'est pas une chose aussi simple que nous le croyions. Nous aurons de nombreuses études à lancer, nous aurons certainement besoin d'un chef de projet qui sera peut-être dans le tableau des emplois de la communauté de communes – nous en avons parlé avec Monsieur GAUTHERON –. Ce chantier est très compliqué et très lourd à conduire.

Nous avons à travailler sur la carte scolaire.

L'ensemble de ces chantiers doivent être conduits durant le reste de la mandature, soit 2,5 ans, ce qui est très peu.

Je souhaite poursuivre le mandat dans de bonnes conditions avec une équipe qui sera à 50 % renouvelée par rapport à ce qu'elle était en début d'année.

En conclusion, j'insiste sur le fait que cette fin de mandat se déroule dans un climat apaisé, que nous puissions collaborer en bonne intelligence avec la ville-centre (je regarde Monsieur CLHECH) pour le bien du territoire.

Ces six derniers mois, j'ai fait des efforts de rapprochement. Nous avons accepté – une délibération a été prise en juillet – de revoir la CLECT, demande prioritaire de la ville de Tonnerre. Nous avons accepté de mettre en place une commission « Finances », demande de la ville de Tonnerre. Elle aurait dû avoir lieu le 5 septembre. Elle sera reportée et mise en place dans peu de temps.

J'ai répondu à une demande de la ville d'engager financièrement la Communauté de Communes dans le REMA.

Si vous me faites confiance, je continuerai sur cette voie pour le reste du mandat. Je continuerai à travailler avec la ville-centre et « l'opposition ». Pour moi, « l'opposition » n'est pas un concept négatif. Une opposition est nécessaire, mais doit être constructive. Il faut éviter les postures politiques stériles comme nous les avons eues jusqu'à présent, des deux côtés peut-être..., mais nous en avons tous assez. Donc essayons de travailler différemment.

Je vous remercie.

Applaudissements

***Monsieur Benjamin LEMAIRE** : Bonsoir. Ces dernières semaines, je suis parti à votre rencontre. J'ai échangé avec un très grand nombre d'entre vous, délégués, maires, adjoints et élus. Pour ma part et de manière très personnelle, ce fut extrêmement enrichissant. Je regrette sincèrement de ne pas avoir vu l'ensemble des délégués. Je m'engage, si vous me choisissez en tant que président, à aller vous voir ou vous revoir.*

C'est vrai, même si parfois on peut se retrouver en opposition, peu importe les clans, il y a ce leitmotiv qui est revenu à chaque échange : « on espère que la CCLTB pourra renouer, rétablir le lien, enfin, avec la ville-centre qu'est Tonnerre ». C'est le souhait de tous les délégués que j'ai rencontrés. Tous.

¹ NdR : Monsieur Rémi GAUTHERON est le président du Syndicat des Eaux du Tonnerrois

N'oublions pas que c'est aussi le souhait, et pour ne pas rentrer dans un entre-soi dangereux, de tous les habitants du Tonnerrois, pour ceux et celles qui s'intéressent à la politique de notre territoire et qui ne sont pas lassés, fatigués, désespérés comme d'autres habitants de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler « les guéguerres ».

En tant que président de la CCLTB, je serai le moteur de cette réconciliation, je vous le promets. Cette réconciliation entre la CCLTB et la ville de Tonnerre est obligatoire, indispensable, mais elle ne doit pas se faire au détriment des autres communes. C'est aussi un souhait et le message que vous m'avez confié. Je respecterai ce souhait et je serai attentif, dans un premier temps à aider et à assurer le développement de vos communes qu'on appelle les centres-bourgs de notre territoire, savoir répondre aux enjeux des communes comme Flogny La Chapelle, Tanlay, Ancy-Le-Franc, Ravières, Lézennes, Cruzy-Le-Châtel avec comme exemple de dossier effectivement finaliser le besoin de déchèteries sur le secteur de Flogny, améliorer le ramassage des ordures ménagères en habitat social.

Je prendrai en compte les voix des villages et serai à leur écoute, à l'écoute des petits villages. Vous m'avez transmis ce message fort, presque une crainte. Être à votre écoute, c'est aussi répondre à vos besoins par des actes. Des actes comme la mise en place d'un fonds de concours pour la voirie communale ou l'ensemble des communes. C'est ce que vous m'avez confié comme problématique.

Donner plus de poids au conseil des maires afin que ce dernier soit un véritable lieu d'échanges et de débats et un outil pour faire remonter les préconisations et les besoins ruraux vers la CCLTB.

Il ne suffit pas de dire « on va se réconcilier ». J'ai conscience que depuis que je m'engage pour le territoire, les actes, quand on est maire, sont un critère de jugement important de la notion d'engagement. Alors, ce soir, devant vous, élus, et devant les habitants du Tonnerrois, si vous me choisissez en tant que président, je m'engage à retrouver l'équilibre budgétaire, afin de ne pas tomber inéluctablement si nous continuons la politique budgétaire actuelle dans une hausse des impôts pour notre population.

Si je suis élu, je m'engage à mutualiser certains services de la CCLTB avec ceux de la ville-centre, comme le font la plupart des intercommunalités en France. Ouvrir l'idée de la mutualisation à toutes les communes du Tonnerrois qui en sentiraient le besoin dans un esprit de collaboration.

Si je suis élu, je m'engage à mettre en place une commission des finances que nous réclamons depuis plusieurs années, gage de plus de transparence.

Si je suis élu, je m'engage à réaliser les charges transférées, le sujet connu de la CLECT que beaucoup d'entre nous, d'entre vous demandent également.

Si je suis élu, je m'engage à une plus grande transparence, à une gouvernance plus démocratique, notamment avec la mise en place d'une commission « éthique et équité ». Plus de transparence, pour vous élus et pour les habitants du Tonnerrois.

Concernant les fonctions au sein de l'exécutif, finances, développement économique, économie sociale et solidaire qui reviendront à la présidence, avec créer un véritable projet ambitieux pour le bâtiment B9. Pourquoi ne pas développer une pépinière secteur tertiaire, travailler avec les consulaires et Yonne Développement sur des bâtiments relais et sur la création d'une pépinière d'entreprises secteur secondaire, construire une vraie stratégie pour le

développement de la zone ACTIPOLE, vide depuis des années. Sur les 4 projets présentés par l'exécutif actuel, 3 se sont désistés.

Bien sûr, faire le point sur les contentieux SEMAPHORE, B9, bâtiment CREASUP.

Réfléchir à la notion d'économie sociale et solidaire délaissée depuis plusieurs années.

Étant donné le travail à venir, je prévois 7 vice-présidences pour l'exécutif.

Une vice-présidence en charge de l'aménagement du territoire, sujet transversal pour le développement de notre territoire, mais aussi en charge de la mutualisation et la mobilité, ce dernier sujet souvent oublié. Reprendre ce travail stratégique pour le territoire qu'est le PLUi et travailler à la mutualisation des fonctions supports.

Une vice-présidence en charge du domaine scolaire, du sport et des loisirs, dont ceux de la jeunesse ainsi que de la Cité Éducative et Artistique et du CLEA ; rechercher les moyens de financer les travaux d'investissement dans les écoles, qu'il s'agisse des bâtiments scolaires ou de la restauration scolaire ; travailler sur les accueils de loisirs pour la jeunesse.

Une vice-présidence en charge des bâtiments, de la voirie, des grands travaux, des services techniques.

Une vice-présidence en charge du développement durable et des déchets ménagers.

Une vice-présidence en charge des services à la personne, petite enfance, santé, Maison France Services, poste intercommunale, aire d'accueil des gens du voyage. Faire le point sur le projet de l'extension de la crèche, se mettre aux normes concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, reprendre le dossier du plateau santé et du manque de médecins. Enfin, travailler en lien étroit avec l'hôpital.

Une vice-présidence en charge de l'attractivité du territoire. Avoir une vraie politique d'attractivité aussi bien pour les entreprises que pour les futurs habitants du Tonnerrois. Proposer, gérer et faire vivre des équipements structurants. Valoriser des métiers porteurs ou des métiers d'exception et la réconciliation bien sûr pour notre activité. Elle est tellement centrale. Comme disait si justement Cédric CLECH, car c'est parler d'une même voix pour notre territoire vis-à-vis de nos partenaires et de nos financeurs et proposer à l'ensemble des communes et villages un accompagnement de soutien et de portage de projets.

Une vice-présidence en charge du tourisme, du patrimoine et de la culture, soutien aux manifestations locales et subventions aux associations avec une priorité : finaliser le déménagement de l'Office de tourisme de Tonnerre enfin...

Pour respecter l'équilibre du maillage territorial, je vous proposerai en tant que président une gouvernance à l'image du Tonnerrois, de tout le Tonnerrois en respectant l'équilibre du Tonnerrois et de sa géographie. Un exécutif élargi, d'ouverture dans le consensus. Un futur exécutif composé des VP et des délégués. Travailler avec des élus représentant la ville-centre synonyme de l'enterrement de la hache de guerre, vous l'avez compris, comme Cédric CLECH, maire de Tonnerre, conseiller départemental qui depuis trois ans fait rayonner Tonnerre et le Tonnerrois ; Émilie ORGEL, une femme de consensus, toujours dans l'échange ; Chantal PRIEUR dont l'engagement, l'énergie et le dévouement pour le territoire ne sont plus à prouver.

J'espère pouvoir travailler avec des élus représentant les centres-bourgs, des personnes synonymes d'enracinement et d'expérience sur le territoire, sans oublier la représentation des villages. Je suis moi-même maire d'un village de 150 habitants.

L'enjeu, ce soir, va au-delà du choix. Il est presque mineur au regard de l'enjeu sur les 3 ans à venir. L'enjeu sur la fin du mandat va être de fédérer la grande majorité des délégués après l'élection. J'ai conscience de la tâche immense en tant que futur président tant les blessures sont profondes. Retrouver du sens, du respect, presque de la raison, c'est ce que je souhaite, c'est ce que nous souhaitons, mais c'est aussi ce qu'exigent les habitants et les habitantes du Tonnerrois. Il ne faut pas se tromper d'enjeu ce soir. Les habitants du Tonnerrois veulent du changement et de l'unité. Ne loupons pas ce coche.

Avant de conclure, je voudrais répondre à une question tout à fait légitime, c'est la question relative à ma disponibilité. Je dégagerai bien sûr le temps nécessaire en arrêtant certaines de mes activités, c'est un choix fort que je fais comme mon poste à la radio, chronophage pour moi. J'ai aussi une activité professionnelle pour laquelle je ne suis pas salarié, mais dirigeant. Cela me laisse une grande latitude dans l'organisation de mon emploi du temps de manière à libérer le temps requis pour ma future fonction.

Je me rends compte bien sûr de la tâche à accomplir. Je pense aussi qu'avoir un pied dans la vie active permet un jugement plus affûté sur la stratégie du développement de notre territoire. Ce contre-argument de la disponibilité a été celui qu'on a pu reprocher à Cédric CLECH en amont des élections municipales de Tonnerre. Je vois que ce n'est plus un sujet.

J'ai le grand honneur, ce soir, de présenter ma candidature au poste de président de la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne ». J'espère vous avoir convaincus de mon engagement futur, entier, de ma sincérité et de mon appétit insatiable à ce que le Tonnerrois uni redevienne un grand territoire. Vous pouvez compter sur mon enthousiasme et mon énergie, sur mon ouverture et ma transparence, sur une méthode qui fédère plus qu'elle ne clive, sur mon exigence et mon sérieux et, enfin, sur mon attachement, mon grand attachement à notre territoire.

Merci.

Applaudissements

Monsieur Jacques ROBETTE : Nous procédons maintenant au vote.

Chaque élu communautaire se déplace jusqu'à l'urne pour voter après l'appel de son nom. Vous devez écrire lisiblement et sans faute d'orthographe la personne pour laquelle vous souhaitez que la présidence revienne.

Monsieur Pascal LENOIR (propos hors micro et inaudibles)

Monsieur Jacques ROBETTE : Oui.

Je vais vous appeler, vous allez vous approcher de l'urne. Ce n'est pas une obligation de passer par l'isoloir.

Monsieur Nabil HAMAM (propos hors micro) : *J'ai une remarque à faire : pour la transparence totale, est-il possible de prendre le bulletin directement là-bas et écrire le nom dans l'isoloir.*

Monsieur Jacques ROBETTE : *Non. Vous avez le bulletin. Vous le remplissez, si vous le souhaitez, à votre place. Sinon, vous pouvez le remplir dans l'isoloir.*

Monsieur Nabil HAMAM (propos hors micro) : *On pourrait donc remplir le bulletin sur la table et le mettre directement dans l'urne.*

Monsieur Jacques ROBETTE : *Oui, c'est tout à fait cela. Ce n'est pas du tout une obligation de passer par la case « isoloir ».*

Monsieur Nabil HAMAM (propos hors micro) : *Alors moi je contesterai l'élection. Regardez dans le code des élections, vous aurez votre réponse : on doit rentrer dans l'isoloir...*

Madame Odile DOMERGUE : *Non. L'isoloir n'est pas obligatoire. Nous en avons mis un pour que chaque élu puisse faire comme il le souhaite mais nous n'étions pas obligés. Ce ne sont pas des élections municipales. Nous n'avons pas d'obligation d'avoir un isoloir. Nous avons aussi mis une urne transparente car nous avons eu une remarque la dernière fois sur l'urne en bois mais ce n'est pas une obligation légale.*

Les élus qui le veulent peuvent remplir leur bulletin dans l'isoloir.

Monsieur Nabil HAMAM (propos hors micro) : *Je vérifierais et je contesterais si on n'est pas dans les clous.*

Monsieur Jacques ROBETTE appelle les élus un par un. Dès le vote du dernier élu, les deux scrutateurs procèdent au dépouillement.

Monsieur Jacques ROBETTE : *Les résultats sont les suivants :*

- Monsieur Régis LHOMME.....	41 voix
- Monsieur Benjamin LEMAIRE	27 voix
- Monsieur Cédric CLECH	2 voix
- Monsieur Maurice PIANON.....	1 voix
- Blancs	3
- Nul	1
- Total des suffrages	75
- Suffrages exprimés.....	71

Monsieur Régis LHOMME est proclamé président de la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »

• **Délibération n° 65-2023 : Administration générale – Election – Election du président**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1 et L. 5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,

Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

PROCLAME Monsieur Régis LHOMME, président de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »

et

LE DECLARE installé.

***Monsieur Régis LHOMME** : Avant de continuer, je voulais remercier tous les élus ayant voté pour moi et tendre la main aux autres. Comme je vous l'ai dit dans mon discours, j'espère que nous arriverons à travailler tous ensemble pour le bien du territoire.*

***✚** Modification de la composition du Bureau (selon le souhait du nouveau président ou de la nouvelle présidente)*

***Monsieur Régis LHOMME** : D'après l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau est composé du président, des vice-présidents, éventuellement d'autres membres.*

Cela pourrait être que le COMEX, ce qui ne serait pas judicieux.

Le 9 mai dernier, nous avons décidé que le Bureau serait constitué du président, des vice-présidents et de 17 membres.

Deux solutions se présentent :

- Reconduire le Bureau actuel ;*
- Procéder à un nouveau vote*

Or, revoter ce soir alourdirait encore la soirée de 17 votes supplémentaires.

Je propose que l'on garde le Bureau actuel qui fonctionnait bien. Est-ce que cela vous convient.

***Monsieur Claude DEPUYDT** (propos hors micro) : Qui est-ce qui en fait partie ?*

***Monsieur Régis LHOMME** : Madame DOMERGUE me dit qu'on ne vote que le nombre aujourd'hui. Donc on garde le même nombre que dans l'ancien Bureau.*

***Madame Nathalie DRUJON** (propos hors micro) : Vous pouvez nous éclairer un peu ?*

***Monsieur Régis LHOMME** : Excusez-moi, je suis le nouveau président et je ne sais pas trop encore.*

Le président échange quelques instants avec la directrice générale des services.

Monsieur Régis LHOMME : *Donc, si j'ai bien compris, c'est que l'on vote sur le nombre de membres et que l'on votera les noms ultérieurement. Est-ce que ça vous convient ?*

Salle (propos hors micro inaudibles)

Madame Odile DOMERGUE : *La composition minimale légale d'un Bureau, c'est le président et le nombre de vice-présidents que souhaite le président nouvellement élu. S'il le souhaite, il peut ajouter d'autres membres du Bureau.*

Si vous maintenez l'ancienne délibération, cela signifie que vous maintenez la composition. La composition, c'est le nombre et pas le nom.

L'ancienne composition était d'un président, de 6 vice-présidents et de 17 autres membres.

Soit il est voté aujourd'hui une composition du Bureau réduit à un strict minimum, à savoir : le président et 6 vice-présidents, sachant qu'il sera possible au prochain conseil communautaire, par un vote, de compléter le Bureau par d'autres membres.

Soit vous souhaitez que le Bureau soit composé du président, de 6 VP et de X membres au choix. Il conviendra alors de voter ce soir, un par un, chaque autre membre du Bureau.

Monsieur Régis LHOMME : *Merci pour cette clarification. Je pense que tout le monde sera d'accord pour rester sur l'aspect quantitatif. Le vote des « autres membres du Bureau » aura lieu lors d'un prochain conseil communautaire.*

Êtes-vous d'accord pour retenir la composition suivante du Bureau : le président et 6 vice-présidents ?

Monsieur Emmanuel DEZELLUS (propos hors micro) : *Je souhaite simplement dire que dans le discours que vous avez fait précédemment, vous avez dit que vous alliez réduire de 50 % les participations...*

Monsieur Régis LHOMME : *Vous n'avez pas bien écouté. Je n'ai jamais dit cela.*

Monsieur Emmanuel DEZELLUS (propos hors micro) : *Alors excusez-moi.*

Madame Nathalie DRUJON (propos hors micro) : *Donc, vous vous engagez à ce que l'on revote les vice-présidents au prochain conseil ?*

Monsieur Régis LHOMME : *Non. Nous parlons des autres membres du Bureau.*

Madame Odile DOMERGUE (propos hors micro) : *Les autres membres du Bureau sont des élus en plus du président et des vice-présidents. Aujourd'hui, vous avez l'obligation d'élire les vice-présidents.*

Un élu (propos hors micro) : *Peut-on avoir les missions des 6 vice-présidents ?*

Monsieur Régis LHOMME : *Il s'agit de la discussion d'après. Pour l'instant, on vote juste le nombre des membres du Bureau. On garde 6 vice-présidents.*

Monsieur Nabil HAMAM est parti de la séance durant les débats, ce qui vaut abstention pour cette délibération.

• **Délibération n° 66-2023 : Administration générale – Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Monsieur le président propose que le bureau soit constitué ainsi :

- 1 président ou 1 présidente,
- 6 vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	4	contre
	3	abstentions

APPROUVE la composition du bureau telle que définie ci-dessus.

Monsieur Nabil HAMAM étant parti, il y a donc 1 votant en moins.

 Election des vice-président.e.s

Monsieur Régis LHOMME : *Nous allons parler des vice-présidences que nous devons voter une à une.*

Une demande a été faite à la préfecture. Voici la réponse « sur le procès-verbal des élections et sur la délibération s'agissant d'élection des vice-présidents, il ne sera pas précisé les compétences déléguées à chaque vice-président. En effet, l'article L5211-9 du CGCT précise que le président est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité d'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents. Ainsi, il lui revient de décrire ultérieurement par arrêté les délégations qu'il souhaite donner à chacun des vice-présidents élus ».

C'est exactement ce qui est mis en place dans vos mairies avec les élections du 1^{er}, 2^{ème}, etc., adjoint. Vous décidez ensuite de leur délégation.

Personnellement, je ne suis pas très satisfait de cela. Cependant, c'est la demande de la préfecture. Cela signifie que nous élisons ce soir l'ordre des vice-présidents. Dans la semaine, un COMEX aura lieu au cours duquel les délégations seront transmises.

Monsieur Pascal LENOIR : Il y a deux sujets dans ce qui vient d'être dit. Le sujet de la compétence du président de la communauté de communes s'agissant des délégations qu'il accorde aux vice-présidents. Sur ce point, la préfecture a raison. Il s'agit bien d'une décision du président qui accorde à ses vice-présidents, élus par le conseil communautaire, les délégations qui fixent le périmètre d'intervention des vice-présidents.

D'autre part, il y a le renseignement du conseil communautaire qui permet de savoir quelles sont, a priori, les attributions qu'exerceront les vice-présidents que l'on élira dans le cadre des missions demain qui leur seront confiées.

Présenter 6 noms sans connaître l'exercice des fonctions de ces personnes, qu'ils aient délégation ou pas, est un sujet qui me paraît, encore une fois, une entrave au bon choix des conseillers communautaires.

Monsieur Régis LHOMME : Je suis d'accord avec vous. Il est bien évident que si un vice-président souhaite avoir telle ou telle attribution, nous en discuterons entre nous lors du COMEX. Des ajustements pourraient être faits par rapport à l'organisation précédente. En revanche, ce que l'on n'a pas le droit de faire, c'est de faire figurer les délégations de chacun des vice-présidents dans la délibération.

Les candidats à la vice-présidence vont se présenter en expliquant leur souhait de délégation.

Nous procédons à l'élection du 1^{er} vice-président.

Quels sont les candidats ?

Monsieur Christian ROBERT (propos hors micro) : Pourquoi faire ?

Monsieur Régis LHOMME : Pour le poste de 1^{er} vice-président.

Monsieur Christian ROBERT (propos hors micro) : Pourquoi faire ?

Monsieur Régis LHOMME : Nous venons de vous expliquer que c'est les candidats qui vont présenter ce qu'ils souhaitent faire et nous en discuterons ensuite lors d'un COMEX.

Y a-t-il des candidats au poste de 1^{er} vice-président ? Ils nous expliqueront dans leur présentation ce qu'ils souhaitent avoir comme attributions mais ce ne sera pas inscrit dans la délibération.

- Monsieur José PONSARD (j'ai travaillé avec Monsieur PONSARD pendant plusieurs années. Je connais son sérieux et son dévouement).

D'autres candidats.

Monsieur PONSARD, je vous invite à expliquer ce que vous souhaitez faire.

***Monsieur José PONSARD** : Mesdames et Messieurs, chers collègues. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis José PONSARD, âgé de 59 ans, je suis le maire de Vireaux depuis 2008, vice-président à la CCLTB depuis 2016 et depuis 2020 en charge du service à la personne, petite enfance et mobilité. C'est sous la présidence d'Anne JERUSALEM – à qui je souhaite rendre hommage pour son investissement – que j'ai passé toutes ces années.*

Durant ces deux derniers mandats, dont le dernier a été imputé de presque une année avec la crise du Covid, j'ai pu mesurer l'ampleur des besoins de notre territoire et du travail à réaliser, et ce, dans un climat politique que je qualifie gentiment de pesant.

Pendant ces années, il a fallu réagir et essayer de répondre rapidement aux problématiques posées. Avec les agents de la communauté de communes, nous y avons fait face avec succès comme la mise en place du centre de vaccination, puis son déménagement en partenariat avec le centre hospitalier et l'aide de la ville de Tonnerre. Et ce, malgré un calendrier contraint édicté par l'ARS.

Il y a également la création de l'agence postale intercommunale à Ancy-le-Franc. À la suite de l'annonce du départ de La Poste, nous en avons profité pour étendre l'offre des Maisons France Services à Ancy-le-Franc, Tonnerre, Tanlay, Ravières et les projets dont une antenne à Flogny.

Malgré tout, il reste encore à faire. Trois ans, c'est court. Il reste l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche de Tonnerre, point important de l'attractivité de notre territoire. J'ai bien entendu des petites voix pressées qui souhaitent qu'on aille plus vite. Bien sûr qu'il faut aller vite. Honnêtement, je pensais que l'on pouvait aller plus vite. Cependant, nous ne sommes pas les seuls décideurs. Il a fallu convaincre de la pertinence de notre projet auprès de nos partenaires, certains financeurs comme la CAF ou la MSA. Il a fallu obtenir l'agrément pour le nombre de places supplémentaires en tenant compte des normes imposées par la PMI.

Le projet est enfin prêt. Ce sera l'extension du bâtiment actuel avec 52 places au lieu de 40. Le marché devait être présenté au conseil communautaire du 28 septembre. J'espère pouvoir vous le proposer en octobre avec le démarrage des travaux début 2024 pour une durée d'un an.

Ce problème se pose également à Ancy-le-Franc dans la suite de ce projet.

Nous avons évoqué le problème des médecins qui va au-delà du Tonnerrois. C'est un problème départemental, régional, national. Depuis 2020, la communauté de communes a accompagné l'aide à l'installation de 3 médecins à Tonnerre. Ce soir, on nous annonce la venue d'un nouveau médecin dans les prochains jours au Sémaphore.

Le plateau santé sera donc presque rempli. Seul un local est vide.

Il reste donc à poursuivre ce travail en collaboration étroite avec l'ARS pour inciter d'autres professionnels de santé à venir s'installer dans le Tonnerrois grâce à ses partenariats avec l'hôpital de Tonnerre.

Un court métrage réalisé par un professionnel du cinéma est terminé. Il vous sera présenté prochainement. Ce court métrage est destiné à promouvoir notre territoire, son offre technique médicale auprès des professionnels de santé, facultés et autres supports.

Il reste encore beaucoup à faire tant les territoires ruraux sont confrontés à la mobilité. Pas la mobilité douce – terme à la mode – où on distribue des subventions qui ne correspondent pas à nos besoins, mais la mobilité des personnes âgées, des personnes isolées, des personnes en formation ou en processus de retour à l’emploi. Des partenariats sont en cours d’élaboration pour le transport à la demande. Une application de co-voiturage ou encore avec Mobilité 89 qui loue des scooters pour les personnes en retour à l’emploi.

Certes à peine trois ans, c’est court. Je souhaite continuer à travailler et à participer à tous ces projets, à ces chantiers et à tous les autres. Accompagner le développement économique, le développement du tourisme, accompagner les réflexions autour des bâtiments scolaires, celles des énergies. C’est pour ces raisons que je me porte candidat pour ce poste de vice-président.

Mon engagement est entier et sincère. Je ne suis pas encarté, je n’ai pas d’ambition de carrière politique et je ne cherche pas à me venger de qui que ce soit. Mon engagement ne vaut que pour nos communes, toutes les communes.

Chers collègues, ne nous trompons pas de combat, ne gaspillons pas de temps et d’énergie à combattre des hommes et des femmes qui composent cette assemblée. Luttons plutôt contre les difficultés qui pénalisent notre territoire et battons-nous pour le développer et le rendre plus attractif. Cela, ensemble, malgré nos différences, malgré nos divergences. Après tout, nous sommes élus pour cela.

Je vous remercie.

Applaudissements

Monsieur Régis LHOMME : Il n’y a pas d’autres candidats déclarés pour ce poste ? Nous procédons au vote de 1^{er} vice-président.

Chaque élu communautaire se déplace jusqu’à l’urne pour voter après l’appel de son nom.

Monsieur Pascal LENOIR assesseur : Voici les résultats :

- M. José PONSARD	46 voix
- M. Benjamin LEMAIRE	3 voix
- Mme Émilie ORGEL.....	1 voix
- M. Cédric CLECH.....	5 voix
- Mme Bahia BAILICHE	1 voix
- Mme Delphine GRIFFON.....	1 voix
- M. Johan ROY.....	1 voix
- Mme Pierrette GIBIER	1 voix
- Nuls.....	2
- Blancs	13
- Total des suffrages	74
- Suffrages exprimés	59

Monsieur Régis LHOMME : Monsieur José PONSARD est élu 1^{er} vice-président.

Applaudissements

Nous procédons à l'élection du 2^{ème} vice-président. Il n'y a pas d'attribution, mais les candidats peuvent faire part de leur centre d'intérêt.

Qui est candidat ?

- Monsieur Emmanuel DELAGNEAU.

Pas d'autres candidat ? Monsieur DELAGNEAU, je vous invite à faire votre présentation.

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU : Bonsoir à toutes et à tous. Tonnerrois par l'état civil, mais surtout Tonnerrois de cœur, ma motivation est toujours aussi grande. C'est pour cela que j'ai envie de continuer, si vous me le permettez.

Au cours des mandats communautaires précédents, j'ai œuvré pendant 18 ans pour le Raid Armançon Découverte en m'occupant particulièrement de la communication papier et numérique avec l'aide précieuse de mon frère David, et sur la partie organisationnelle avec Laurent BORNET ainsi qu'avec toute la dynamique équipe du Raid Armançon Découverte. J'ai coordonné la mise en place du site internet de la communauté de communes avec Marina VOISINEAU : ce site a peut-être vieilli maintenant, mais à l'époque il était au top. J'ai également participé à la mise en place de l'école multisports sur le canton d'Ancy-le-Franc, de l'extension de l'Orchestre à l'école et à la mise en place du Contrat Local d'Éducation Artistique avec Alexandre COMBLE.

Vous comprenez bien que cela touche essentiellement la jeunesse. De par mon parcours professionnel de directeur d'école, de coordonnateur d'un réseau d'écoles rurales couvrant tout le secteur du collège d'Ancy-le-Franc et de conseil en hygiène et sécurité auprès des directeurs d'école, la vice-présidence que j'occupais jusqu'à peu m'a permis de mettre avec enthousiasme et énergie ces compétences au niveau des écoles et des accueils de loisirs du Tonnerrois avec l'idée suivante : offrir à tous les enfants du territoire une équité de traitement en tirant vers le haut si possible la qualité des services et en étant à l'écoute des équipes de terrain, des parents d'élèves, des enseignants. Je pense que les équipes peuvent en témoigner.

Reste encore beaucoup à faire dans le cadre de la gestion des écoles, dans l'organisation des ALSH – je pense au secteur de Tanlay, du côté de Cruzy-Le-Châtel –, de ses locaux, du mercredi, du suivi de la contractualisation de la convention territoriale globale avec la CAF.

Le terme « carte scolaire » me dérange un peu. J'ai davantage envie de parler d'organisation scolaire et entamer une discussion franche, honnête, sincère avec la ville-centre par rapport aux bâtiments scolaires et en tenant compte de ce que souhaite la ville.

L'idée est de développer l'attractivité des écoles afin de stopper la baisse des effectifs en travaillant sur le rythme de l'enfant et en optimisant le lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Pour ce sujet, on ne peut pas dire que j'ai utilisé ma fonction pour éviter une fermeture de classe à Ancy-Le-Franc, car, pour info, nous avons davantage d'élèves que l'an passé avec une classe en moins.

Tendre vers des coûts de fonctionnement maîtrisés, optimiser les investissements au niveau des écoles avec une motivation et une disponibilité en ayant comme ligne directrice la bonne entente entre toutes les communes du territoire, l'équité, la transparence et la qualité des services.

Vous avez compris à travers mon discours que mon intérêt porte sur tout ce qui est en lien avec le secteur de l'enfance.

Merci.

Applaudissements

Monsieur Régis LHOMME : *S'il n'y a pas d'autre candidat, nous procédons au vote pour le poste de 2^{ème} vice-président.*

Chaque élu communautaire se déplace jusqu'à l'urne pour voter après l'appel de son nom.

Monsieur Pascal LENOIR *assesseur* : **Voici les résultats :**

- Monsieur Emmanuel DELAGNEAU	57 voix
- Madame Véronique BURGEVIN	1 voix
- Madame Caroline YVOIS	1 voix
- Monsieur Benjamin LEMAIRE	2 voix
- Madame Françoise SAVIE EUSTACHE....	1 voix
- Blancs	12
- Total des suffrages	74
- Suffrages exprimés	62

Monsieur Régis LHOMME : *Nous pouvons féliciter Emmanuel DELAGNEAU, élu 2^{ème} vice-président.*

Applaudissements

Nous procédons à l'élection du 3^{ème} vice-président.

Qui est candidat ?

- Monsieur Thierry DURAND.

Pas d'autres candidat ? Monsieur DURAND, je vous invite à dire quelques mots.

Monsieur Thierry DURAND : *Je serai plus bref que les deux collègues précédents car je ne suis pas vice-président sortant comme mes. Cependant, vous m'aviez fait confiance en 2016 et vous m'aviez élu vice-président au scolaire lors de la prise de compétence. C'est une lourde charge qui m'a bien occupé durant trois ans. En 2020, je n'ai pas souhaité me représenter à nouveau à ce poste. En effet, j'étais encore en activité à cette époque et cette charge était incompatible avec une activité professionnelle tellement il y avait d'heures à donner.*

Depuis un an, la présidente m'avait confié la délégation de suivre le chantier de la Cité Éducative. C'est passionnant. Je souhaiterais poursuivre ce travail jusqu'à l'inauguration de cette Cité Éducative et Artistique. C'est une des raisons pour lesquelles je me présente. Cependant, ce n'est pas la seule.

Depuis le mois de février, je ne suis plus en activité. J'ai donc du temps à donner. J'ai pu apprécier durant plusieurs années ce poste de vice-président.

Ayant horreur des conflits, j'aspire à de la convivialité. Je voudrais travailler dans la bonne entente. Je me propose à ce poste pour donner cet élan, pour engager des discussions sur de nombreux sujets.

Les sujets qui m'intéressent sont nombreux : la partie « bâtiments », notamment les bâtiments scolaires de la ville. Je suis sûr que, sur ce sujet, nous avons des accords à mener. D'autres sujets comme le B9, tous nos bâtiments scolaires qui méritent réflexion sur les évolutions climatiques. Une classe a subi une température de 34°C. Doit-on laisser des enfants supporter une telle température ? Quelles dispositions prendre afin de mettre en place des solutions ? Des réflexions sur le solaire sont nécessaires.

Ce sont les chantiers sur lesquels je souhaiterais travailler, comme le développement durable. Des actions sont en cours, elles devront être finalisées, d'autres sont à réfléchir, notamment la gestion des ordures ménagères en habitat social. Il est nécessaire de se mettre autour d'une table et de travailler sur ces problèmes afin de trouver des solutions communes, et ce, pour le bien de la communauté de communes et de la commune.

C'est pour cela que je me présente à cette 3^{ème} vice-présidence. Merci.

Applaudissements

Monsieur Régis LHOMME : *Nous allons passer au vote pour le poste de 3^{ème} vice-président.*

Chaque élu communautaire se déplace jusqu'à l'urne pour voter après l'appel de son nom.

Monsieur Pascal LENOIR assesseur : *Voici les résultats :*

- Monsieur Thierry DURAND.....	48 voix
- Madame Émilie ORGEL	2 voix
- Monsieur Éric DELPRAT.....	1 voix
- Madame Sandrine CAMUS-NEYENS.....	1 voix
- Blancs.....	19
- Nuls	3
- Total des suffrages.....	74
- Suffrages exprimés	52

Après ce vote, Madame Sandrine CAMUS-NEYENS (accompagnée de son suppléant, Monsieur Florent CAMUS) est partie. Il y a donc 1 votant en moins.

Monsieur Régis LHOMME : *Nous pouvons féliciter Thierry DURAND, élu 3^{ème} vice-président.*

Applaudissements

Nous procédons à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Quels sont les candidats à ce poste ?

- Monsieur Jean-Marc DICHE

Personne d'autre ? Monsieur DICHE, vous pouvez vous présenter.

Monsieur Jean-Marc DICHE : Bonsoir à toutes et à tous. Vous m'avez élu le 9 mai dernier en tant que vice-président en charge de l'aménagement du territoire, entre autre du PLUi. Je vais donc vous faire grâce d'un long discours. Je vous demande de me renouveler votre confiance à cette fonction, car beaucoup de travail reste à faire, en particulier sur le PLUi. Avec Jessica et le bureau d'études, nous sommes prêts à relancer la machine dès maintenant. Nous avons déjà relancé la concertation avec la DDT. Plusieurs réunions ont eu lieu, dont une le 27 juin. Le recensement des terrains et des locaux vacants dans les ZAE a fait l'objet d'un mail que vous avez dû recevoir avec un retour demandé pour le 15 septembre.

Le PLUi est, par essence même, un sujet qui doit faire consensus et permettre de faire travailler ensemble toutes les communes pour l'avenir de notre territoire. Je m'y efforcerai.

Applaudissements

Monsieur Régis LHOMME : S'il n'y a pas d'autre candidat, nous procédons au vote pour le poste de 4^{ème} vice-président.

Chaque élu communautaire se déplace jusqu'à l'urne pour voter après l'appel de son nom.

Monsieur Pascal LENOIR assesseur : Voici les résultats :

- Monsieur Jean-Marc DICHE.....	42 voix
- Madame Émilie ORGEL.....	5 voix
- Monsieur Jean-François FICHOT.....	1 voix
- Madame Sandrine CAMUS-NEYENS.....	1 voix
- Monsieur François FLEURY.....	1 voix
- Monsieur Benjamin LEMAIRE.....	2 voix
- Blancs.....	21
- Total des suffrages.....	73
- Suffrages exprimés.....	52

Monsieur Régis LHOMME : Nous pouvons féliciter Jean-Marc DICHE, élu 4^{ème} vice-président.

Applaudissements

Nous procédons à l'élection du 5^{ème} vice-président.

Qui souhaite être candidat ?

- Monsieur Sébastien SABOURIN.

Pas d'autres candidat ? Monsieur SABOURIN, je vous invite à faire votre présentation.

Après ce vote, Monsieur Serge BETHOUART est parti. Il y a donc 1 votant en moins.

Monsieur Sébastien SABOURIN : Je serai bref, la soirée est déjà bien avancée. Je suis élu depuis 4 mois à la vice-présidence au tourisme, membre de cette commission depuis 15 ans avant que l'on me confie la vice-présidence.

Durant c'est 4 derniers mois, j'ai surtout travaillé à l'ouverture de l'Office du Tourisme. Il a été nécessaire de régler les nombreux problèmes de conformité électrique présents dans cette structure. L'Office est prêt à ouvrir. Cependant, les professionnels de la SPL n'ont pas souhaité déménager en pleine saison touristique, ce qui se comprend. Nous envisageons l'ouverture prochainement.

J'ai renoué des contacts avec nos amis du Jovinien pour le contrat canal, projet un peu abandonné. Or, le canal est un axe prioritaire de notre territoire. Il est nécessaire de penser « canal » et également penser « autour du canal » (vélo-tourisme, chambres d'hôtes, etc.).

J'ai d'autres projets tels qu'une randonnée gourmande qui a rencontré un grand succès il y a quelques années. Beaucoup d'actions sont encore à conduire.

Mon engagement est toujours le même. C'est pour cette raison que je me présente à nouveau devant vous.

Applaudissements

Monsieur Régis LHOMME : *S'il n'y a pas d'autre candidat, nous procédons au vote pour le poste de 5^{ème} vice-président.*

Chaque élu communautaire se déplace jusqu'à l'urne pour voter après l'appel de son nom.

Monsieur Pascal LENOIR *assesseur* : *Voici les résultats :*

- Monsieur Sébastien SABOURIN	43 voix
- Madame Émilie ORGEL	1 voix
- Madame Chantal PRIEUR.....	2 voix
- Madame Caroline YVOIS.....	2 voix
- Madame Véronique BURGEVIN.....	1 voix
- Monsieur Christian ROBERT.....	1 voix
- Monsieur Cédric CLECH.....	1 voix
- Madame Delphine GRIFFON	1 voix
- Blancs	20
- Total des suffrages	72
- Suffrages exprimés	52

Monsieur Régis LHOMME : *Nous pouvons féliciter Sébastien SABOURIN, élu 5^{ème} vice-président.*

Applaudissements

Nous procédons à l'élection du 6^{ème} et dernier vice-président.

Avons-nous des candidats pour la 6^{ème} vice-présidence ?

- *Monsieur Marc CALONNE.*

Pas d'autres candidat ? Monsieur CALONNE, je vous invite à faire votre présentation.

Monsieur Marc CALONNE : *Bonsoir à tous. Je serai bref compte tenu de l'heure avancée.*

J'ai été sollicité en 2020 pour travailler sur la culture et le sport. De nombreux chantiers sont encore à conduire. C'est pour cela que je me porte candidat pour poursuivre sur la fin de la mandature le travail commencé.

Sur la partie sport, il sera nécessaire de pérenniser l'organisation du RAD. Faute de partenaire canoë, nous avons dû modifier l'organisation cette année.

Nous souhaitons travailler sur l'organisation d'une « fête du sport », fort probablement à Flogny-La-Chapelle, pour équilibrer les animations sur l'ensemble du territoire, le Raid ayant lieu sur le sud du canton.

Nous envisageons de poursuivre les actions qui touchent toutes les écoles du territoire, à savoir « le savoir rouler à vélo » et les rencontres sportives.

Sur la partie culture, le projet d'établissement du conservatoire a commencé à se mettre en place. Je ne reviens pas sur la Cité Éducative qui fait l'objet d'un travail de suivi de Thierry DURAND, travail qu'il faut saluer.

Suite au diagnostic culturel, nous commençons la 3^{ème} année du CLEA qui permet de toucher une douzaine de classes réparties sur l'ensemble du territoire chaque année. Il nous faudra travailler au renouvellement de cette convention pour trois ans.

Voilà pourquoi je souhaite poursuivre le travail commencé.

Merci.

Applaudissements

Monsieur Régis LHOMME : *S'il n'y a pas d'autre candidat, nous procédons au vote pour le poste de 6^{ème} vice-président.*

Chaque élu communautaire se déplace jusqu'à l'urne pour voter après l'appel de son nom.

Monsieur Pascal LENOIR *assesseur* : *Voici les résultats :*

- Monsieur Marc CALONNE.....	43 voix
- Madame Chantal PRIEUR.....	8 voix
- Madame Émilie ORGEL.....	5 voix
- Monsieur Pascal LENOIR.....	2 voix
- Monsieur Éric DELPRAT.....	1 voix
- Madame Anne JERUSALEM.....	1 voix
- Madame Delphine GRIFFON.....	1 voix
- Madame Jeanine RIS.....	1 voix
- Blancs	8
- Nuls.....	2
- Total des suffrages	72
- Suffrages exprimés.....	62

Monsieur Régis LHOMME : *Merci pour l'élection de Marc CALONNE au poste de 6^{ème} vice-président et que l'on peut applaudir.*

Applaudissements

***Monsieur Régis LHOMME** : Merci aux deux assesseurs, Pascal LENOIR et Delphine GRIFFON, pour leur assiduité au dépouillement. Je remercie également les agents qui sont restés très tard : Eugénie, Julien, Franck, Odile, Émeline et Lilian. Ils ont été volontaires pour nous accompagner et nous aider. Cela a été bien utile.*

- **Délibération n° 67-2023 : Administration générale** – Election – Election des vice-présidents

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1 et L. 5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1161 en date du 18 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu la délibération n° 58-2019 relative à la répartition des sièges du conseil communautaire,

Vu la délibération n° XX-2023 du conseil communautaire du 12 septembre 2023 relative à la composition du bureau,

Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

DÉCIDE

De proclamer les résultats suivants :

Premier vice-président :

Monsieur José PONSARD est proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Deuxième vice-président :

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU est proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

Troisième vice-président :

Monsieur Thierry DURAND est proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

Quatrième vice-président :

Monsieur Jean-Marc DICHE est proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

Cinquième vice-président :

Monsieur Sébastien SABOURIN est proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

Sixième vice-président :

Monsieur Marc CALONNE est proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur Régis LHOMME : *Nous allons très rapidement faire une réunion – probablement cette semaine –, pour attribuer les délégations. Nous vous ferons un retour rapide avec les dates des prochaines réunions.*

✚ Election des autres membres du Bureau

L'assemblée ayant voté la composition du Bureau au seuls président et 6 vice-présidents, cette délibération n'a pas eu lieu.

✚ Délégations au président ou à la présidente

Monsieur Régis LHOMME : *Ces délégations sont les mêmes que celles en vigueur dans la mandature précédente.*

Monsieur Emmanuel DEZELLUS (hors micro) : *Je vote contre car j'avais voté contre la dernière fois.*

Monsieur Régis LHOMME : *Il faut être cohérent. Donc 1 vote contre.*

- **Délibération n° 68-2023 : Administration générale – Délégation – Délégation d'attributions du conseil communautaire au président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-17,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2013/0208 en date du 24 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2014/0370 en date du 28 septembre 2014 portant rectification des compétences facultatives de la CCLTB,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2014/0478 en date du 28 novembre 2014 portant modifications des statuts de la CCLTB,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant modifications des statuts de la CCLTB,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2017/0678 en date du 11 août 2017 constatant la mise en conformité des statuts de la CCLTB,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPL/BCL/2018/0314 en date du 12 février 2018 portant modification des statuts de la CCLTB,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0706 en date du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité »,

Vu la délibération n° XX-2023, en date du 12 septembre 2023 portant élection du président de la CCLTB,

Considérant que le président, les vice-président.e.s ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant « orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »,

Considérant que pour faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale, l'article L.5211-10 du CGCT prévoit la possibilité de déléguer au président certaines attributions en dehors de celles mentionnées ci-dessus,

Considérant la nécessité de garantir une continuité de l'activité communautaire sur des matières souvent tributaires de délais parfois courts,

Il est proposé de charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- 1°- de procéder, dans les limites d'un million d'euro par emprunt, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 2°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, de prendre toute décision concernant les achats réalisés dans le cadre d'une centrale d'achat, quel qu'en soit leur montant,

- de prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 3°- de passer les contrats d'assurance et leurs avenants ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
 - 4°- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,
 - 5°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - 6°- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 10 000 €,
 - 7°- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - 8°- d'intenter au nom de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, y compris, s'il y a lieu, en ayant recours à un avocat (jurisprudence),
 - 9°- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la CCLTB,
 - 10°- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'un million d'euros,
 - 11°- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics du Tonnerrois en Bourgogne,
 - 12°- de déposer, pour le compte de la CCLTB, toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires,
 - 13°- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
 - 14°- d'autoriser, au nom de l'intercommunalité, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion à toute association,
 - 15°- de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quelle que soit la nature de l'opération susceptible d'être subventionnée et sans condition de montant ainsi que de signer tout acte y afférent,
 - 16°- de candidater à tout appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt et de signer tout document afférent,
 - 17°- de prendre toute décision concernant l'attribution et le versement de subventions par la CCLTB en son nom pour l'attribution d'aides à des tiers, après avis consultatif de la commission concernée, dans la limite de 5 000 €,

18°- d'autoriser la signature de toutes conventions (hors conventions prévus au point 2°) d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT,

19°- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, consentis à titre gratuit ou onéreux pour les biens meubles ou immeubles au profit de ou octroyés par la CCLTB,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	1	contre
	0	abstention

CHARGE le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-dessus mentionnées,

AUTORISE le président, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PREVOIT qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant,

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par elle-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Monsieur Régis LHOMME : Je vous remercie de votre patience et de votre engagement ce soir. Soyez prudents pour le retour. Nous aurons la suite très bientôt.

La séance est levée à 23 h 27.

SIGNATURES

<p>Les présidents de séance</p> <p>Monsieur Jacques ROBETTE, Conseiller communautaire le plus âgé</p>  <p>Monsieur Régis LHOMME, Président</p>  	<p>Le secrétaire de séance</p> <p>Monsieur Pascal SOEHNLEN</p> 
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 65-2023 : Administration générale** – Election – *Election du président*
- **Délibération n° 66-2023 : Administration générale** – *Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau*
- **Délibération n° 67-2023 : Administration générale** – Election – *Election des vice-présidents*
- **Délibération n° 68-2023 : Administration générale** – Délégation – *Délégation d'attributions du conseil communautaire au président*

TABLEAU D'EMARGEMENT

"LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Page 1 / 3

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon	M.	MURAT	Olivier		Mme	AUBLIN	Sofie	
A donné pouvoir à <i>Anne-Nicole DAL DEGW TASSACE</i>								
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
A donné pouvoir à								
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
A donné pouvoir à								
Ancy-Le-Franc	M.	ROBETTE	Jacques					
A donné pouvoir à								
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUGEROT	Maryvonne	
A donné pouvoir à								
Argenteny	M.	TRONEL	Michel		Mme	MARONNAT	Monique	
A donné pouvoir à <i>Cécile CLECH</i>								
Argentueil-Sur-Armançon	M.	MUNIER	Patrice		M.	MATHEY	Lionel	
A donné pouvoir à								
Arthannay	M.	LEONARD	Jean-Claude		Mme	TAVIOT	Léa	
A donné pouvoir à								
Baon	M.	CHARREAU	Philippe		Mme	CARLE	Céline	
A donné pouvoir à <i>Régis LHOANE</i>								
Bernouil	M.	FOURNILLON	Dominique		M.	GALLY	Jean-Claude	
A donné pouvoir à								
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
A donné pouvoir à								
Cheney	M.	CALONNE	Marc		M.	FAILLOT	Jim	
A donné pouvoir à								
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette		M.	POUSSIÈRE	Loïc	
A donné pouvoir à								
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry		M.	BRIGAND	Jean-Pierre	
A donné pouvoir à								
Cry-Sur-Armançon	M.	DE PINHO	José		M.	HACQUIN	Denis	
A donné pouvoir à <i>Jean-Louis GONON</i>								
Dannemoine	M.	KLOETZLEN	Eric		M.	BRISSON	Laurent	
A donné pouvoir à								
Dyé	M.	DURAND	Olivier		M.	ROUGET	Yves	
A donné pouvoir à								
Epineuil	Mme	JOUVEY	Maryline					
A donné pouvoir à								
Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise					
A donné pouvoir à								
Flogny La Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
A donné pouvoir à								
Flogny La Chapelle	M.	DEPUYDT	Claude					
A donné pouvoir à								
Flogny La Chapelle	Mme	DRUJON	Nathalie					
A donné pouvoir à								
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		M.	BIZIOT	Hervé	
A donné pouvoir à								
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	TOBIET	Michel	
A donné pouvoir à <i>François FLEURY</i>								
Gland	Mme	CAMUS-NEYENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
A donné pouvoir à								

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Jully	M.	FLEURY	François		Mme	AUBRIOT	Mélanie	
A donné pouvoir à								
Junay	M.	PROT	Dominique		M.	LHOMME	Ludovic	
A donné pouvoir à								
Lézignes	M.	BRUMEAUX	Michel					
A donné pouvoir à Emmanuel BEZELUS								
Lézignes	Mme	RIS	Jeannine					
A donné pouvoir à								
Méliesey	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	RONDOT	Pascaline	
A donné pouvoir à								
Molosmes	M.	BUSSY	Dominique		M.	RABY	Daniel	
A donné pouvoir à								
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Xavier	
A donné pouvoir à								
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	FRANCHE	Céline	
A donné pouvoir à								
Perrigny-Sur-Armançon	Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie		Mme	LEGRIS	Laure	
A donné pouvoir à								
Pimelles	M.	RETIF	Adrien		Mme	GOUSSARD	Nadège	
A donné pouvoir à								
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		Mme	GOVIN	Thérèse	
A donné pouvoir à								
Ravières	M.	FOREY	Vincent					
A donné pouvoir à								
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
A donné pouvoir à								
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
A donné pouvoir à								
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		Mme	BINET	Lydie	
A donné pouvoir à								
Saint-Martin-Sur-Armançon	M.	LEMAIRE	Benjamin		M.	MOISY	Philippe	
A donné pouvoir à								
Sambourg	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
A donné pouvoir à Jean-Luc GOUX								
Sennevoy-Le-Bas	M.	VARAILLES	Dominique		Mme	RAOUX	Roseline	
A donné pouvoir à								
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
A donné pouvoir à								
Serrigny	Mme	THOMAS	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
A donné pouvoir à								
Stigny	Mme	DOLLIER	Anne		M.	DE DEMO	Paul	
A donné pouvoir à								
Tanlay	M.	DELPRAT	Eric					
A donné pouvoir à								
Tanlay	M.	ROY	Yohan					
A donné pouvoir à								
Tanlay	Mme	YVOIS	Caroline					
A donné pouvoir à								
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	MARLIN	Jean	
A donné pouvoir à								

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tissey	M.	SABOURIN	Sébastien		M.	BONNET	Loïc	
A donné pouvoir à								
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
A donné pouvoir à Laurent LETRILLARD								
Tonnerre	Mme	BAILICHE	Bahya					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	CLECH	Cédric					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	DROUVILLE	Michel					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
A donné pouvoir à Pascal LENOIR								
Tonnerre	Mme	ELBACHIR	Nicole					
A donné pouvoir à José PONSARD								
Tonnerre	M.	FICHOT	Jean-François					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	HAMAM	Nabil					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	LETRILLARD	Laurent					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	MANUEL	Lucas					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	Mme	ORGEL	Emilie					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	Mme	PRIEUR	Chantal					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	ROBERT	Christian					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	Mme	TOULON	Sylviane					
A donné pouvoir à								
Trichey	Mme	GRIFFON	Delphine		M.	FONTUGNE	Clément	
A donné pouvoir à								
Tranchoy	M.	DEZELLUS	Emmanuel		M.	PATEY	Jean-Marie	
A donné pouvoir à								
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	SEURAT	Laurent	
A donné pouvoir à								
Vézannes	M.	SOEHNLEN	Pascal		M.	PACAUT	Philippe	
A donné pouvoir à								
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
A donné pouvoir à								
Villon	Mme	CHAMPAGNE-MANTEAU	Nadine		M.	BELLEGANTE	Anthony	
A donné pouvoir à Sébastien SABOURIN								
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
A donné pouvoir à								
Viviers	Mme	JOUSSEAU	Catherine		Mme	LENEVEU	Marie-Claire	
A donné pouvoir à								
Yrouerre	M.	PIANON	Maurice		M.	ZANIN	Alain	
A donné pouvoir à								